REGLEMENT DU MAZ’URBAN TRAIL

La Course le « Maz’urban Trail » est un évènement organisé par la Ville de Mazingarbe et le Comité Central des fêtes. Elle est ouverte aux coureuses et coureurs, licenciés ou non, et âgés d’au moins ans (autorisation obligatoire pour les mineurs, qui doivent être accompagnés par un parent ou responsable légal). Le trail n’est pas chronométré ; ce n’est donc pas une compétition : aucun classement ne sera établi.

Organisation générale du départ

Afin de permettre à tous de courir dans les meilleures conditions, les départs seront organisés par vagues de 25 coureurs.

Un départ tous les 30 secondes à partir de 10h00. Le port du masque est obligatoire les 500 premiers mètres le temps que les coureurs se dispersent. L’organisateur se réserve le droit de modifier de quelques minutes le départ des vagues.

Conseil pour les coureurs : si vous souhaitez courir dans la même vague, il faut vous inscrire en même temps.

Fin de l’épreuve à 12h30.

Départ et arrivée

Le départ et l’arrivée sont situés dans le Parc Mercier de la ville.

Inscription

Les inscriptions se font uniquement sur le site :

jusqu’au 30 mai 2021 inclus. Si des places sont encore disponibles, il sera possible de s’inscrire lors du retrait des dossards.

Les inscriptions sont limitées à 1500 participants.

L’inscription pour le trail est de 10€.

Marche 5€

Possibilité de mise en hors course

L’organisateur se réserve le droit d’exclure de la course tout participant qui met en danger la sécurité des autres coureurs, qui ne respecte pas le parcours ou qui commet des dégradations.

Accompagnateur

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo, rollers, …) ne sera autorisé sur le parcours.

Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer sur présentation de la réservation (papier ou numérique) pour vous-même ou un autre participant

Ce retrait se fera les 3-4-5 juin en mairie aux horaires d’ouverture. Le samedi 5 juin, une permanence sera tenue de 14h00 à 17h00.

Abandon

Le trail n’est pas chronométré. Il convient toutefois de signaler votre éventuel abandon auprès de l’un des signaleurs présents sur l’ensemble du parcours.

Ravitaillement

Un poste de ravitaillement est prévu à l’arrivée.

Signalisation

De la rubalise et des panneaux indicatifs seront mis en place sur le parcours. Des signaleurs seront présents régulièrement sur le parcours.

Service médical

Une équipe de secouriste et un médecin assureront le service médical de la course. Assurez-vous de vos capacités physiques pour participer à cette épreuve. Celle-ci étant non chronométrée, l’organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de problème de santé.

Assurance

Conformément à la loi, l’organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant celle de leurs préposés et de tous les participants du Maz’Urban Trail de Mazingarbe. L’organisateur se dégage de toute responsabilité pour tout préjudice incombant aux participants.

Limite d’âges

Seuls les coureurs âgés de plus de 17 ans (nés en 2004) peuvent s’inscrire. Les mineurs devront se munir d’une autorisation parentale et être accompagnés par un parent ou représentant légal.

Les courses enfants :

Pour les enfants, il y aura 3 courses qui partiront à partir de 12h00 :

-le « Super Maz » : correspond à 3 fois le tour du parc Mercier, ouverte aux enfants nés en 2008 et 2009.

-le « Double Maz » : correspond à 2 fois le tour du parc Mercier, ouverte aux enfants nés en 2010 et 2011.

-le « Mini Maz » : correspond à 1 fois le tour du Parc Mercier, ouverte aux enfants nés en 2012 et 2013.

Les inscriptions pour les courses enfants se font pendant les horaires des retraits des dossards

Utilisation d’images

« J’autorise expressément l’organisateur du Maz’Urban Trail de Mazingarbe ainsi que les ayants-droits tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l’occasion de ma participation au Maz’Urban Trail de Mazingarbe, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL et RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie de Mazingarbe, en sa qualité de responsable de traitement, pour la gestion des événements et manifestations. La base légale de ce traitement est le consentement. Vos données sont conservées pendant toute la durée légale, sauf indication contraire de votre part, sont destinées au service sports et associations et sont hébergées en France. Conformément à la loi 78-17 "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD (Règlement général sur la protection des données), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier, demander leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime, retirer votre consentement en contactant David Deville 0321727800 ou par mail : david.deville@ville-mazingarbe.fr . Après nous avoir contacté, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse <https://www.cnil.fr/plaintes>.

Annulation de la course

En cas de force majeure, d’évènement climatique, de catastrophe naturelle, de restriction sanitaire liée à la COVID-19 ou de toute autre circonstance susceptible de mettre en danger la sécurité des coureurs, l’organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou même d’annuler l’épreuve.

Conclusion

Tout coureur qui s’inscrit déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses. La Ville de Mazingarbe et le Comité Central des Fêtes déclinent toute responsabilité en cas d’annulation, d’accident ou de blessure d’un participant.